Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 03/10/2024 - 28564 - 2023 B 11709 - 980 431 084 - AB2H

AB2H

SAS au capital de 500 euros
Siège social : 44 Bd Pasteur 93120 LA COURNEUVE
RCS BOBIGNY 980 431 084

Assemblée Générale

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 23/09/24

Les actionnaires de la SAS AB2H se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par le Président(e).
Les actionnaires possédant la totalité des actions représentant la totalité du capital, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions conformément aux dispositions prévues aux statuts.

L'assemblée est présidée par **SAS ANCO**, qui rappelle que l'assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Donner son agrément pour la démission de SAS ANCO de son poste de Président(e) , et la nomination* de Mr. BOROT Hugues,Demeurant au 7bis rue de chartres 78610 LE PERRAY EN YVELINES à ce poste.
- Donner son agrément pour Enteriner les cessions d' actions intervenues dans la société le 23/09/24
- Modification corrélative des statuts.

La discussion est ouverte, diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, les questions de l'ordre du jour sont mises successivement aux voix.

RESOLUTION

- La collectivité des actionnaires donne son agrément pour la démission de SAS ANCO de son poste de Président(e) , et la nomination de Mr. BOROT Hugues,Demeurant au 7bis rue de chartres 78610 LE PERRAY EN YVELINES à ce poste.

RESOLUTION ACCEPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION

- La collectivité des actionnaires enterine les cessions actions intervenues dans la société le 23/09/24

RESOLUTION ACCEPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION

- La collectivité des actionnaires donne son agrément pour la mise a jours des statuts.

RESOLUTION ACCEPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 heures.
De tous ce dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les actionnaires présents.

